



---

DOSSIER D'INSCRIPTION  
5<sup>ième</sup> SHOW EXOTIQUES  
GRAND SUD

---

# 5<sup>e</sup> Show Exotiques Grand Sud

◆◆◆◆◆ Exposition, Concours et Bourse aux Oiseaux ◆◆◆◆◆

## 14 JUIN 2026

9H-13H

SALLE YVES ABRIC  
PLACE FONFONNE  
GUILLERME  
34470 PÉROLS



Entrée : 4 €  
(gratuit - 12 ans)



Informations :  
Facebook : Oiseau Club  
Palavas Hérault  
[www.oiseau-club-palavas-herault.com](http://www.oiseau-club-palavas-herault.com)



**L'oiseau club Palavas Hérault organise son 5ième concours spécial exotique (section F1 à F16)  
les 13 et 14 juin 2026 à**

**Salle Yves Abric  
Place Fonfonne Guillerme  
Pérols (France - 34470)**

Jeudi 11 juin	préparation de la salle
Vendredi 12 juin	Enlogement des oiseaux du club le matin, hors club l'après-midi
Samedi 13 juin	Jugement des oiseaux – Repas de gala le samedi soir
Dimanche 14 juin	Ouverture au public 9h -13 h00 : remise des prix à 11h00 13H00 (fermeture et délogement)

#### JUGES INVITES

- \* Jean-Pierre BUGAREL
- \* Jean-Philippe MAGRI
- \* Michel VAN DEN BIESEN

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage selon les règles des expositions internationales COM : 90 points ou + stam 360 ou + pour obtenir un titre de champion. Les décisions des juges sont sans appel.

#### REGLEMENT INTERIEUR

- o Cette manifestation est ouverte à tous les éleveurs membres d'un club et/ou fédération membre de la COM.
  - o Ne pourront participer que les oiseaux bagués règlementairement avec une bague fermée et au N° de souche de l'éleveur. Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse, dès l'ouverture au public de l'exposition et déçagés immédiatement.
  - o Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (stam ou individuel)
  - o Les sections mises en concours sont les sections des classes UOF de F1 à F16
  - o La classification prise en compte sera celle établie par l'UOF COM France en cours de validité (publiée juillet 2024) elle est téléchargeable sur le site de l'UOF : <http://www.ornithologies.com>.
- L'age maximal pour le jugement est fixé par la classification UOF en vigueur plus 1 an soit les années 2024, 2025 et 2026.

[Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.](#)

## INSCRIPTIONS

Les droits d'engagements sont fixés à 4 € par oiseau.

Ne sera disponible qu'un palmarés numérique gratuit à télécharger sur le site du club :

<https://www.oiseau-club-palavas-herault.com> ou la page Facebook du club.

Pour les exposants, il sera envoyé en même temps que les fiches de jugement numériques sur les adresses mails des exposants.

C'est la classification UOF qui sera utilisée, téléchargeable en copiant le lien ci-dessous :

<https://www.ornithologies.fr/blog/competitions/wp-content/uploads/sites/5/listeclasses.pdf>

**Les inscriptions seront effectuées sur Ornithonet par les responsables de chaque club. Pour les éleveurs isolés, ils pourront envoyer le formulaire d'engagement en pj directement à S. Cicero (coordonnées ci-dessous).**

Le chèque de règlement, libellé à l'ordre de OCPH représentant le montant des engagements au concours et de la bourse devra être joint avec la feuille d'inscription lors de l'engagement des oiseaux. Il y aura aussi la possibilité de régler par virement bancaire ( directement avec le QR code ci-dessous ) ou carte bleue sur place.



**Scanner**  
pour *payer*



Les inscriptions devront être réalisées **au plus tard le 04 juin 2026.**

**Pour tous renseignements et envois des feuilles d'engagements :**

Sylvain CICERO

14 rue de chênes – 34160 Beaulieu

Tel : 06.88.76.90.63 – e.mail : [sylvain.cicero@laposte.net](mailto:sylvain.cicero@laposte.net)

En cas de contrôle de la DDPP, les oiseaux soumis à L'IFAP devront en respecter la législation

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent .

### *Info*

**Le club prend en charge nuités et repas pour les convoyeurs transportants un minimum de 100 oiseaux**

### **INSCRIPTION POUR ASSISTER AU JUGEMENT**

Le club donne la possibilité aux éleveurs exposants et non exposants d'assister au jugement le samedi 13 juin. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Sylvain Cicero avant le 08 juin.  
(Tel : 06.88.76.90.63 – e.mail : sylvain.cicero@laposte.net)

Une participation de 10 € pour la journée sera demandée comprenant le repas du midi, café à discrétion et l'ouverture de la bourse en avant première le samedi à partir de 18h. Les places sont limitées et seront réservées en priorité aux éleveurs exposants.

Il est demandé de ne pas gêner le jugement et de ne pas intervenir lors de la présentation des oiseaux. Les juges seront à disposition pour échanger à la fin des séries.

### **REPAS COMMUN DU SAMEDI SOIR**

Samedi soir, nous vous proposons de nous réunir tous ensemble pour un repas de gala, préparé par un membre du club. Il s'agira d'un menu complet partagé en toute convivialité avec l'ensemble des parties prenantes (éleveurs, juges, bénévoles, etc). Une participation de 10 € vous sera demandée.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Sylvain Cicero avant le 08 juin.  
(Tel : 06.88.76.90.63 – e.mail : sylvain.cicero@laposte.net)

### **GRAND PRIX**

1. Diamant de Gould sur 4 oiseaux minimum 360 points
2. Diamant mandarin sur 4 oiseaux minimum 360 points
3. Moineau du Japon, Capucins et Paddas sur 4 oiseaux minimum 360 points
4. Diamants Australiens sur 4 oiseaux minimum 360 points
5. Diamants Océaniens et Estrildides africains, asiatiques et autres exotiques becs droits sur 4 oiseaux minimum 360 points

Chaque grand prix profitera d'une dotation

Les BEST de chaque catégorie seront consacrés par une photo de l'oiseau encadré

1. Diamant de Gould
2. Diamant mandarin
3. Moineau du Japon, Capucins et Paddas

4. Diamants Australiens
5. Diamants Océaniens
6. Estrildides africains, asiatiques et autres exotiques becs droits

L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de BEST ou les grands prix en fonction du nombre des oiseaux enregistrés pour chaque catégorie.

Chaque éleveur recevra un diplôme de résultat et de participation.

## FORMALITES VETERINAIRES

### **IMPORTANT :**

**Le Club se charge de la demande des attestations départementales de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DDPP concernées .**

- o En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger dans les 30 jours précédent cette manifestation l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jour garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux .
- o Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale seront normalement dispensés de ce certificat et devront fournir une déclaration sur l'honneur attestant que ses oiseaux n'ont participé à aucune manifestation internationale dans les 30 jours précédents le concours , un certificat sanitaire pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de l'exposition.
- o Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire

## CHARTE DE QUALITE

Les organisateurs respecteront la charte des manifestations organisées par l'UOF .COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007 .

Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien être animal , à donner les meilleurs soins et veiller à leur entretien et à leur sécurité ainsi qu'à appliquer la réglementation sanitaire en vigueur.

## Les mesures sanitaires en lien avec la pandémie Covid

**Elles dépendront de la situation au moment de la manifestation. Mais nous nous conformerons aux exigences préfectorales en terme de gestes barrière, de jauge sanitaire ou de présentation d'un Pass sanitaire, si cela est nécessaire.**

\*\*\*\*\*

## BOURSE DE CESSION ET D'ECHANGE OUVERTE AUX ELEVEURS EXPOSANTS

Pour la vente des oiseaux, une bourse gérée par les bénévoles du club est organisée.

**Cette bourse est ouverte à tous types d'oiseaux (canaris, crochus, faunes, colombes, cailles, etc ...)**

Les oiseaux du concours mis à la cession pourront être achetés dès l'ouverture de la salle au public sous les mêmes conditions financières que la bourse d'échange.

- **Droits d'inscription : 2 € la cage** (2 oiseaux par cage) pour les exposants ne possédant pas leurs propres cages, ce prix correspond à l'acheminement et au prix de nettoyage de la cage une fois l'exposition terminée.
- **La participation au concours est obligatoire pour les éleveurs souhaitant participer à la bourse et souhaitant céder des oiseaux des mêmes classes que le concours. Les éleveurs proposant des canaris, becs crochus, colombidés et cailles n'ont pas cette obligation.**
- **Gratuit pour les éleveurs qui viennent avec leurs propres cages. Elles doivent être au format exposition, en bon état et propre.**
- **Il est impératif qu'elles soient facilement identifiables pour pouvoir les retrouver au moment du délogement.**

- o Un prélèvement de 12% sur les ventes sera effectué par les organisateurs .
- o Aucun cageot de transport ne pourra circuler dans l'exposition .
- o Les oiseaux devront être munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.
- o Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et agés de 3 ans (2024-2025-2026) pour les canaris et de 4 ans pour les exotiques bec droit (2023-2024-2025-2026), 4 ans pour les petits psittacidés (2023-2024-2025-2026), 6 ans pour les grands psittacidés (2021-2022-2023-2024-2025-2026).
- o Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspondrait pas à ces critères.

Les inscriptions doivent se faire sur Ornithonet ou pour les éleveurs d'autres fédérations par l'envoi du formulaire UOF joint à Sylvain Cicero.

En cas de contrôle de la DDPP, les oiseaux soumis à L'IFAP devront en respecter la législation

**Chaque participant à la bourse devra fournir un RIB qui servira au règlement de la bourse.**

### APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après le jugement .

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur .

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation ne pourra être exigée. L'éleveur renonce à toutes les poursuites contre les organisateurs. Le seul fait d'engager des oiseaux implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres du bureau de l'Oiseau Club Palavas Héraults s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez. Ils espèrent vous recevoir très nombreux, vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation .

Pour le Comité d'Organisation  
Sylvain Cicero



PREFECTURE .....

## ATTESTATION DE PROVENANCE

Permettant l'entrée des oiseaux aux expositions, manifestations et concours

Salle Yves Abric – place Fonfonne Guillaume – 34473  
Pérols

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du département de .....  
certifie qu'aucun foyer de maladie de Newcastle ou d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été  
déclaré :

1. Dans l'élevage de (*Prénom, Nom*) : .....

(*N°, rue*) : .....

(*Code postal, Ville*) : .....

2. Dans un rayon de 10 km autour de cet élevage.

3. Dans l'ensemble du département.

Par ailleurs, le responsable de cet élevage déclare :

Ne pas avoir participé, dans les 30 derniers jours à des manifestations avicoles internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant lieu dans un autre pays ou des manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des volailles et autres oiseaux en provenance de divers pays) ;

Avoir participé, dans les 30 jours précédant l'établissement de la présente attestation, à des manifestations :

Date de participation	Nom et lieu de l'exposition, concours ou rassemblements	Nationalités présentes

Dans le cas d'une participation à une manifestation internationale, les oiseaux de mon élevage, non vaccinés, seront présentés accompagnés d'un certificat sanitaire de bonne santé datant de moins de 5 jours.

Le présent certificat est valide 10 jours et est délivré en vue de permettre l'entrée à la manifestation citée ci-dessus des animaux ci-après désignés :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude  
des informations fournies.

Fait à : .....

le: .....

Signature de l'éleveur

Fait à ..... le.....

**LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS :**